

Règlement des revendications—Réserves

Monsieur le Président, je crois que nous avons maintenant une meilleure proposition acceptée par toutes les parties en cause, la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada, et ce qui est plus important, les bandes et les associations autochtones.

Il faut adopter cette loi sans délai car, comme je l'ai déjà mentionné, ces ententes comportent une prescription de deux ans. Dans le cas de la bande de Penticton, cette période se termine le 6 mars prochain. Si la loi n'est pas adoptée d'ici là, cette bande perdra un million de dollars plus 200,000 dollars d'intérêt et elle ne retrouvera pas ses terres. Il en est de même des autres ententes signées. Nous arrivons à la fin de la période de prescription, monsieur le Président, et ces bandes risquent de subir des pertes semblables.

Leur impatience est donc bien compréhensible et légitime.

Donc, il y a quelques jours arrivait une lettre de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique demandant avec insistance l'adoption de la loi, et ce, avant le deuxième anniversaire de l'entente de Penticton. Les chefs estiment que dans le cas contraire, cela porterait préjudice aux bandes et que l'esprit des négociations ne serait pas respecté. Ajoutons que ce projet de loi qui nous permet de réparer certaines injustices dont souffrent encore 10,000 Indiens inscrits et qui sont aussi nos concitoyens, mérite d'être soutenu par tous. Les habitants des terres en cause pourront ainsi continuer à travailler à la construction d'un meilleur avenir.

Monsieur le Président, en terminant je voudrais citer des propos tenus récemment par le chef Murray Alexis lors d'une cérémonie de signatures. Celui-ci disait, et je cite:

Ce que je puis d'ores et déjà prévoir, c'est que les relations vont s'améliorer entre nos communautés. Peu importe la race, peu importe qu'on fasse partie des premières nations ou des derniers arrivants, on pourra peut-être aujourd'hui tout recommencer et construire ce pays ensemble.

Donc, monsieur le Président, et pour le bien-être des Indiens de la Colombie-Britannique, je demanderais à ce que l'on puisse adopter assez rapidement le projet de loi C-18 et qu'enfin, justice soit rendue aux peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

● (1230)

[Traduction]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, c'est la première fois, en tant que porte-parole officiel de . . .

Des voix: Questions.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le Règlement ne prévoit aucune période de questions après chacune des trois premières interventions du débat de deuxième lecture. Les trois premiers intervenants ont droit à quarante minutes chacun; le secrétaire parlementaire n'a pas employé tout le temps mis à sa disposition, mais cela ne veut pas dire qu'on peut maintenant poser des questions. Les questions seront entendues après les trois premières interventions.

M. McDermid: Monsieur le Président, je me reprends. C'est la première fois aujourd'hui que je m'adresse à la Chambre en tant que porte-parole officiel de la loyale opposition de Sa Majesté pour les questions intéressant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je me réjouis de participer au débat du projet de loi C-18, ou loi prévoyant le règlement des

revendications des bandes d'Indiens de la Colombie-Britannique relatives à certaines terres retranchées de leurs réserves.

Notre parti appuie ce projet de loi, monsieur le Président. Nous en comprenons l'urgence et nous n'en retarderons pas indûment l'adoption. En fait, notre parti va s'assurer qu'il sera lu pour la troisième fois et adopté aujourd'hui même. Toutefois, je suis extrêmement déçu que le gouvernement ait tant tardé à présenter ce projet de loi et que le secrétaire parlementaire ait laissé entendre que l'opposition était responsable de ce retard. Rien n'est moins vrai. C'est le gouvernement qui décide du calendrier des travaux de la Chambre. Ce projet de loi a été présenté tout récemment à la Chambre et, comme à son habitude, le gouvernement l'a présenté à la dernière minute, causant ainsi beaucoup de souci aux bandes indiennes qui vont bénéficier financièrement du règlement de ces revendications territoriales. Il aurait pu être présenté et adopté beaucoup plus tôt.

J'ajouterais que le ministre a jugé bon de ne pas se présenter aujourd'hui, monsieur le Président. Il m'a écrit une lettre dans laquelle il explique qu'il a d'autres engagements. Je regrette qu'il doive se préoccuper davantage des affaires du parti libéral dans les Territoires du Nord-Ouest que des vingt-deux bandes indiennes de la Colombie-Britannique visées par cette très importante mesure législative. Je suis très déçu qu'il ait préféré respecter un engagement politique envers l'Association libérale des Territoires du Nord-Ouest plutôt que d'assumer son devoir de député et de venir débattre ici de ce projet de loi très important.

J'ajoute que dans les notes d'information que j'ai reçues du ministère, il était toujours question de mesures impériales et la superficie des terrains y était indiquée en acres. J'ai remarqué que le secrétaire parlementaire emploie les mesures métriques. Il serait très intéressant de savoir quel étalon utilise le ministre. Le gouvernement actuel tient tant au système métrique—et le secrétaire parlementaire s'en est servi aujourd'hui—et pourtant, dans toutes les notes d'information, les superficies sont indiquées en acres. C'est pourquoi j'espère que la Chambre me pardonnera de faire la même chose aujourd'hui, ce qui, de toute façon, est plus facile à comprendre pour la plupart d'entre nous.

Nous parlons aujourd'hui des terres retranchées. Il ne s'agit pas des premières revendications territoriales, ni des revendications générales ou précises dont on parle actuellement dans tout le pays. Nous parlons aujourd'hui de terres qui ont été perdues à cause des levés effectués par le gouvernement, en vertu de décrets du conseil ou simplement parce que l'on a empiété sur les réserves indiennes délimitées depuis les environs de 1860. Ces terres ont été prises aux Indiens sans consulter au préalable les bandes touchées ni obtenir leur permission. Il y a 22 affaires en cours et, comme le secrétaire parlementaire l'a expliqué, 16 sont en voie de négociation à l'heure actuelle, cinq ont déjà été réglées et une est à l'étude. Même si je ne devrais pas prendre la défense de mes amis à la gauche, tant sur le plan géographique qu'idéologique, on doit dire en toute justice que les trois partis tiennent à remédier à cette injustice et à rendre aux autochtones de la Colombie-Britannique un bien qui leur appartient de plein droit. Il ne fait aucun doute que les terres appartiennent aux bandes indiennes, lesquelles doivent être dédommagées.